L'Hyper

N°283/08
18 novembre 08
16 pages

La gazette des délégués CFDT Carrefour

Le 3 décembre votez CFDT

http:/www.cfdt-carrefour.com: E.mail: cfdt.carrefour@online.fr

Histoire des prud'hommes P. 03

Comment voter CFDT P. 06

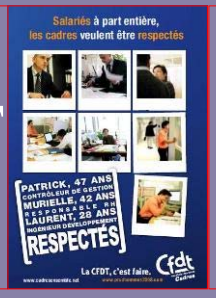

Les candidats CFDT Carrefour P. 08

OUVERTURE

Sommaire et indices

Ouverture

Sommaire page 02

Le 3 décembre votez ! page 03

Les conseils de prud'hommes

Historique et calendrier page 04

Elections prud'homale

Vote par correspondance page 06

La campagne CFDT

Le tour des Carrefour page 07

Candidats Commerce

Candidat CFDT Carrefour page 08

Candidat CFDT filiales page 13

Candidats de l'encadrement

Une chance à l'intelligence page 14

AVEC LA CFDT, FAITES-VOUS RESPECTER

Votez CFDT le 3 décembre 2008 aux élections prud'homales

Votez par correspondance du 19 novembre au 3 décembre

Votez par Internet du 19 au 26 novembre à Paris

Le 3 décembre 2008, vous ferez partis des 20 millions de salariés à voter pour élire les conseillers prud'hommes.

Les enjeux du vote «prud'hommes » sont importants.

80% des litiges entre salariés et employeurs sont réglés en première instance par la juridiction prud'homale.

En 2007, le gouvernement annonce la suppression de 210 tribunaux d'instance, grande instance et Conseil de Prud'hommes.

En 2002, 33% de salariés ont voté

Alors, même que la juridiction prud'homale parait indispensable aux salariés, ces mêmes salariés oublient de voter aux élections permettant au MEDEF et au Gouvernement de se poser des questions sur la pérennité de cette juridiction d'exception.

Alors le 3 décembre 2008, je vote et je fais voter, ma famille, mes amis, mes collègues.

Mon prud'homme j'y tiens, alors je vote.

Le 3 décembre Votez !

Par Serge Corfa
Conseiller prud'homme

Comment devient-on conseiller prud'homme ? Par hasard serais-je tenté de répondre.

Quand en 1979 les conseils de Prud'hommes sont généralisés, chez Carrefour on ignore leur existence.

En effet un employé va se plaindre devant le Tribunal d'instance car les hypers ne figurent pas dans la liste vieillotte des entreprises pouvant aller devant les Prud'hommes faute d'exister dans les années 1900.

Aussi quand la CFDT me demande de me présenter pour la première élection prud'homale je dis oui sans trop savoir à quoi je m'engage.

Quelques démissions plus tard je me retrouve en 1981 à préter serment de rendre la justice au nom du peuple français.

Conseiller prud'homme et déja en conflit avec l'institution comme tous mes collègues je refuse de porter le ruban et la médaille au nom d'une justice démocratique.

Chaque année à l'assemblée générale on bataille ferme pour le poste de président ou de vice président. La CFDT veut mettre en avant "le conflit des logiques" en opposition à la logique du droit de la propriété cher aux patrons.

Les conseillers bénéficiant de 6 semaines de formation durant leur mandat, je suis assidu aux formations CFDT et j'apprend mon "métier" au point d'animer quelques formations.

Si je me découvre une âme de juriste je reste avant tout un militant. Pas question de devenir un notable l'action syndicale c'est avant tout dans l'entreprise.

Les années passent, les comportements et les idéologies se modifient.

Elu Président de section et président d'audience je rédige des jugements concernant des entreprises aussi diverses que la SNCF, les banques, le nettoyage, le gardienage, bref toutes les sociétés sauf Carrefour mon employeur, neutralité et justice oblige.

Une rédaction difficile a maîtriser car les conseillers ne sont pas des professionnels du droit. Néanmoins, le taux de confirmation des décisions par les cours d'appel égal celui des autres juridictions de premier degré.

A remarquer que si dans les années 1990 la révolution informatique arrive dans les conseils, l'Etat oublie les conseillers qui, encore à ce jour, n'ont qu'un stylo pour rédiger.

De même les affaires affluent mais le nombre de conseillers prud'hommes n'augmente que chichement; résultat le justiciable doit parfois attendre 15 mois pour qu'on lui rende justice… sans parler de la suppression de conseils décidés en 2008.

Candidats à 6 élections il n'y aura pas de septième. Après 27 années passées à défendre une institution voulue par la CFDT et devenue une véritable juridiction sociale reconnue compétente en matière de contentieux individuels du travail il est temps de laisser la place.

J'ai vécu les débuts d'une aventure sociale et avec beaucoup de militant défriché des sentiers où nous étions absents.

Aujourd'hui, malgrés une dernière réforme peu favorable à l'excercice de ce mandat, je constate que de nombreux militants reprennent le flambeau pour une justice proche des salariés.

Dans une société où les tribunaux prennent de plus en plus de poids le conseiller prud'homme, un salarié avant d'être un juge, permet de faire entendre la voix des "petits" dans un tribunal et de faire respecter leurs droits.

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Historique et calendrier

Syndicats	1979	1982	1987	1992	1997	2002
CGT	42,4	36,81	36,35	33,35	33,11	32,13
CFDT	23,1	23,5	23,06	23,81	25,35	25,23
CGT-FO	17,44	17,78	20,5	20,46	20,55	18,28
CFTC	6,9	8,46	8,3	8,58	7,53	9,65
CFE-CGC	5,2	9,64	7,44	6,95	5,93	7,01
CSL	2,5	1,71	2,3	4,4	4,22	-
UNSA	-	-	0,21	0,14	0,72	4,99
Gr des Dix	-		-	0,45	0,32	1,51
UFT	1	1,1	-	-	-	-
Divers			1,84	1,81	2,27	1,19

Le conseil de prud'hommes constitue une institution originale ;

il est à la fois une juridiction : D'exception, Paritaire, Élective.

En France, le conseil de prud'hommes est la juridiction de premier degré de jugement des litiges nés à l'occasion de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre employeurs et salariés de droit privé ainsi que pour les personnels de services publics exerçant dans les conditions de droit privé.

Le conseil de prud'hommes est tout autant compétent pour statuer sur un litige opposant deux salariés. Le litige doit concerner un problème individuel, comme l'application d'une convention collective. Les litiges collectifs, comme l'interprétation d'une convention collective, relèvent du tribunal de grande instance.

La pluralité de demandeurs ne suffit pas à caractériser un litige collectif ; il y a alors seulement juxtaposition de demandes individuelles.

Historique

Apparu au XIème siècle, le terme Prud'hommes ("hommes de valeur, prudents, de bon conseil") s'appliquait alors aux "défenseurs du métier". Si un conflit surgissait entre artisans, il était tranché par leurs pairs : les prud'hommes.

Le 18 Mars 1806, afin de favoriser la conciliation entre les fabricants de soie et les ouvriers lyonnais, une loi napoléonienne crée le premier conseil de prud'hommes.

A Paris, un conseil de prud'hommes pour les industries métallurgiques est créé en **1845, puis en 1847** des conseils de prud'hommes pour les tissus, pour les produits chimiques et pour les industries diverses.

La République remanie la législation des prud'hommes par la loi du 27 mai 1848 avec l'apparition du paritarisme ("employeurs" et "salariés" rendant ensemble les décisions).

En 1907, une loi est votée et met en place une véritable juridiction sociale, reconnue compétente en matière de contentieux individuels du travail..

Le conseil de prud'hommes est créé afin de rapprocher la justice du justiciable, d'appliquer les nombreux usages professionnels, de concilier les parties et d'être en mesure, en raison de la composition paritaire du Conseil de résoudre les conflits nés dans le cadre du contrat de travail.

En 1979, la Loi Boulin, généralise l'institution : tant sur le plan géographique, que dans la couverture des branches d'activités ; une ultime mesure législative interviendra 3 ans plus tard pour réduire ces mandats électoraux à 5 ans.

En 1982 c'est le mode de renouvèlement des conseillers qui est modifié, les conditions d'électorat et d'éligibilités sont améliorées, le statut protecteur du conseiller est renforcé, le rôle du juge départiteur devient prépondérant et il est institué un Conseil Supérieur de la Prud'homie.

Organisation

Le litige est examiné par le conseil de prud'hommes où s'exécute le contrat de travail (sauf exceptions exhaustivement énumérées par la loi).

Chaque conseil de prud'hommes comporte **une formation de référé** et cinq sections : Activités diverses, Agriculture, Commerce et services commerciaux, Encadrement, Industrie.

Les litiges sont examinés dans la section correspondant au domaine de l'activité principale de l'employeur ou au statut dérogatoire du salarié (VRP, cadres).

La section se compose comme suit :

- **Un bureau de conciliation** : un conseiller salarié et un conseiller employeur,

- **Un bureau de jugement :** deux conseillers salariés et deux conseillers employeurs ;

Juge départiteur

Si une formation de référé ou un bureau de conciliation ou un bureau de jugement ne parvient pas à dégager une majorité décisionnelle, un procès-verbal de partage des voix est établi et la phase procédurale est recommencée devant les mêmes conseillers plus un juge de carrière dit "juge départiteur" issu du tribunal d'instance (du lieu où se situe le conseil de prud'hommes).

Le vote physique à l'urne est la règle le jour du scrutin (03/12/08).

La loi prévoit que l'employeur est tenu d'autoriser les salariés à s'absenter afin de leur permettre de participer au scrutin (convenez avec lui de la tranche horaire la mieux adaptée). Cette absence ne peut donner lieu à aucune diminution de rrémunération.

L'adresse et les heures d'ouverture de votre bureau de vote figurent sur votre carte d'électeur (8 h à 18 h)

Calendrier

19-nov-08	**Tour de France de François Chérèque : meeting interrégional à PARIS** (URI Ile de France, URI Nord Pas de Calais, URI Picardie, URI Haute Normandie, URI Centre, URI Champagne Ardenne)
19-nov - 26-nov-08	**Vote par Internet pour les salariés parisiens**.
19-nov - 3-déc-08	Les électeurs choisissant **de voter par correspondance** envoient leur choix au président du bureau de vote.
21-nov - 3-déc-08	**Mise à disposition des panneaux électoraux par les maires.**
Jusqu'au 21 nov. 08 au plus tard	Envoi du matériel de vote aux électeurs par la commission de propagande.
25-nov-08	**Tour de France de François Chérèque : meeting interrégional à DIJON** (URI Bourgogne, URI Franche Comté)
03-déc-08	**JOUR DU SCRUTIN.**
17-18-déc-08	**Bureau national** : analyse des résultats.
Janv. ou fev-09	**Conseil national** : bilan et perspectives.

ELECTIONS PRUD'HOMALES

Votez le 3 décembre par correspondance !

Vote par correspondance

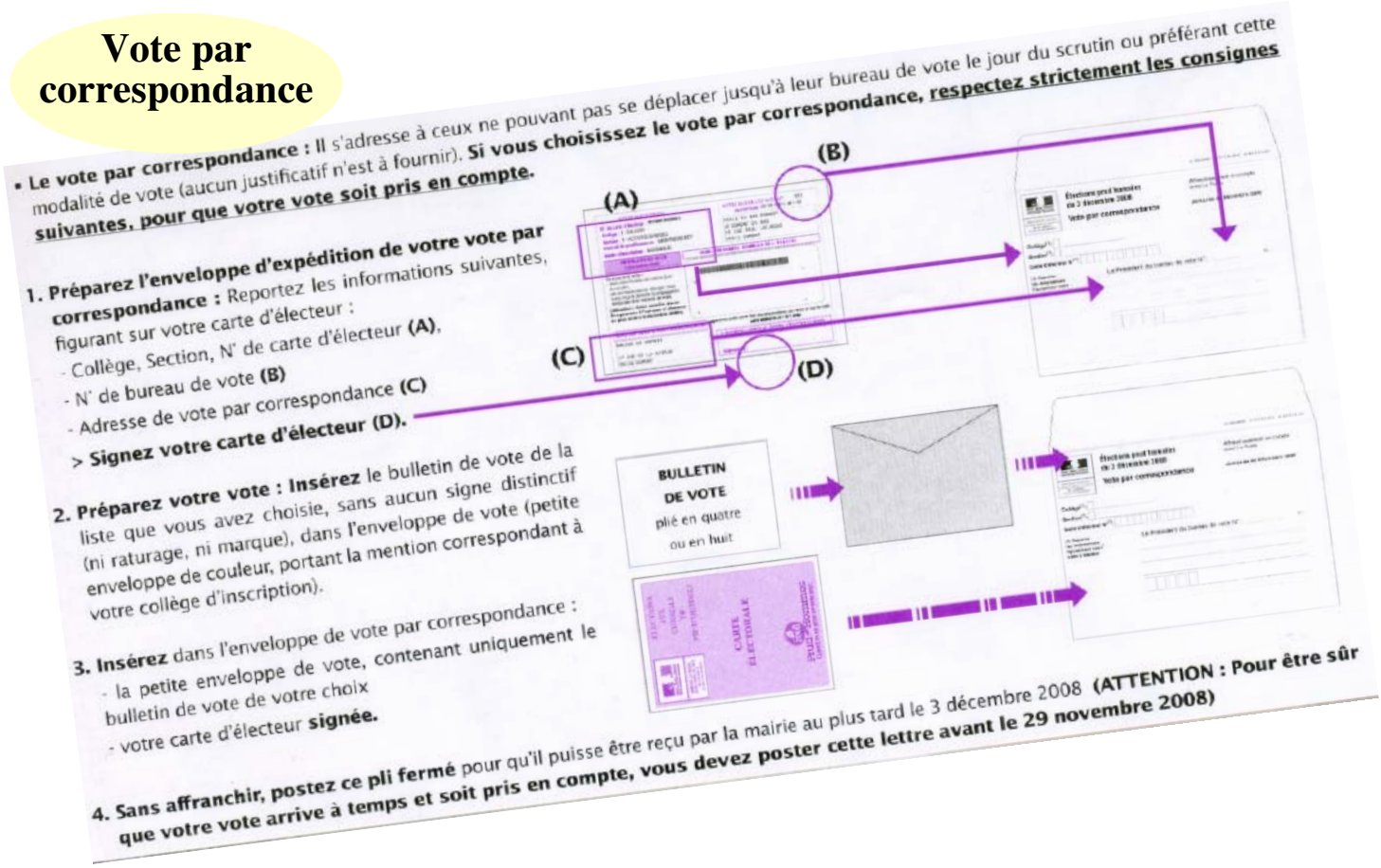

Les décrets n° 2007-1548 et n° 2007-1550 du 30 octobre 2007 relatifs aux élections prud'homales et modifiant certaines dispositions du Code du Travail ont supprimé les conditions pour voter par correspondance.

Désormais, tous les électeurs pourront voter par correspondance.

Opérations à accomplir par l'électeur désirant voter par correspondance :

L'électeur doit :

Veiller à ne pas oublier de signer l'attestation relative à ses droits civiques figurant à l'intérieur de sa carte électorale ;

Ensuite, en application de l'article D.1441-117 du Code du Travail :

- Placer son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale sans la cacheter ;

- Mettre cette enveloppe et sa carte électorale dûment signée dans l'enveloppe T, revêtue de la mention : « Elections prud'homales du 3 décembre 2008 – Vote par correspondance » ;

- Remplir les mentions obligatoires sur l'enveloppe T « Elections prud'homales du 3 décembre 2008 – Vote par correspondance », à savoir le numéro du bureau de vote, l'adresse de la mairie, son numéro d'électeur, son collège et sa section d'inscription.

L'ensemble de ces informations figure sur la carte électorale. Il est très important que ces mentions figurent sur l'enveloppe pour que le vote arrive au bureau de vote concerné. L'absence d'une de ces mentions n'entraîne toutefois pas la nullité du vote par correspondance.

- Adresser cette dernière enveloppe, sans l'affranchir, à la mairie dont le bureau de vote dépend. Il doit être procédé à cet envoi assez tôt pour que le pli parvienne au bureau de vote au plus tard le 3 décembre au matin.

A noter :

Le matériel de vote par correspondance (enveloppes d'envoi nécessaires au vote par correspondance, enveloppes électorales et notices) est adressé par la commission de propagande à tous les électeurs sous le même pli que les bulletins de vote et la propagande à la mi-novembre 2008.

Ne jetez pas votre droit de vote, postez-le !

LE 3 DECEMBRE 2008, VOTEZ CFDT

Le tour des Carrefour

Meeting CFDT à Marseille

François Chérèque rencontre la section de Marseille Gd littoral

Dans le cadre de la campagne prud'homme les responsables nationaux CFDT font le tour de France et ils n'oublient pas de visiter les sections CFDT Carrefour.

Carrefour Paimpol recevait le 13 novembre Jean Louis Malys secretaire confédéral CFDT pour un point presse.

A Marseille le 14 novembre François Chérèque tenait meeting et a visité le magasin de Gd Littoral. Les sections Carrefour de la région Nice TNL, Antibes, Ollioulkes, Trans en Provence, Le Merlan étaient au rendez vous

A Reims Tinqueux visite d'**Anousheh Karvar,** secrétaire nationale confédérale. Les sections Carrefour de la région Chalôns en Champagne, Reims Cernay et Château Thierry étaient présentes

D'autres Carrefour ont eu le droit à cette visite avec d'autres secrétaires nationaux. 15 octobre: **Carrefour Nice TNL** 12 novembre: **Carrefour Sainte Geneviève**, 12 novembre **Carrefour Villiers en Bière**, 13 novembre **Carrefour Ivry sur Seine**…

François Chérèque à Marseille Grand Littoral

CANDIDATURES PRUD'HOMMES 2008

Quelques candidats CFDT Carrefour

Portrait d'une candidate aux élections prud'homales de décembre 2008

Le 3 décembre la CFDT présente des dizaines de militants Carrefour aux élections des conseils de prud'hommes

Patricia DUPRET travaille à Carrefour Nice TNL. Elle est Déléguée Syndicale et secrétaire adjointe au C.E. Elle a été élue Conseillère prud'homme en 2001 et se représente en 2008.

Patricia, pourquoi as-tu adhéré à un syndicat en l'occurrence la CFDT ?

« Le management dans mon entreprise, comme souvent dans la grande distribution, se fait à la hussarde, sans jamais tenir compte de l'être humain. Cela ne me plaisait pas, j'ai fini par vouloir me défendre. La seule solution était alors de ne pas rester seule, et la CFDT m'a semblé le syndicat le plus approprié pour me soutenir. Ensuite, après mon retour de maternité, j'ai eu droit au harcèlement, et à la discrimination lorsque j'ai créé ma section. Il a fallu se battre pour faire respecter les droits, même les plus fondamentaux. Aujourd'hui, nous sommes plus de 80 adhérents, c'est une force de dissuasion face à une direction qui augmente sans cesse la pression qu'elle met sur les salariés. »

Puis tu t'es investie sur les Prud'hommes ?

Un Délégué syndical est obligé de se former au niveau juridique. Tout change toujours très vite, être nombreux ne suffit pas, il faut se tenir au courant et, dès lors, le passage à Conseiller Prud'homme ou Défenseur Syndical devient une évidence. Il s'agit de mettre au service de l'organisation et des salariés, les compétences acquises de l'expérience.

Dans la section ou dans le syndicat, le Conseiller Prud'homme devient un véritable conseiller juridique sur lequel on peut s'appuyer, à condition de toujours privilégier la conciliation avant d'entrer dans tout conflit juridique. »

Raphael Castellani

Jacques Rabut

Stéphanie Vincent

Véronique Barere

J. Bapt Perochena

Viviane Dicharry

Thierry Celton

Commerce

Antibes

Raphael Castellani service financier élu CE, Conseil d'Antibes **Tête de liste**

Angers St Serge

Jacques Rabut comptabilités, délégué, Conseil de'Angers

Angers Grand Maine

Stéphanie Vincent, Hôtesse de caisse, Déléguée Syndicale Conseil d'Angers

Anglet

Véronique Barere , Caisse, élue CE et DP, Conseil de Bayonne

Jean Baptiste Perochena, Essence, élu CE et CHSCT, Conseil de Bayonne

Viviane Dicharry , Caisse élue CE, DP, CHSCT déléguée Syndicale, Conseil de Bayonne

Beaucaire

Michel Gay, Assistant de vente Epicerie, Délégué Syndical central, Conseil de Nîmes

Brest

Thierry Celton, Conseiller de vente, Délégué Syndical, Conseil de Brest **Tête de liste**

Chartres

Sylvain Macé, Vendeurs, délégué syndical central, Conseil de Chateaudun

Patrick Roblet, Carburant, élu DP (retraité depuis ce mois), Conseil de Chartres **Tête de liste**

Christelle Cabart, EPCS, Conseil de Chartres,

Mauricette Dugeste, Caisse délégué du personnel, Conseil de Chateaudun

Chateauroux

Celine Chiquet, PLS, Conseil de Chateauroux

Sylvain Macé

Christelle Cabart

Patrick Roblet

Sébastien Docclot

Pascal Piquet

Myrienne Cottret

Bruno Ronsiaux

Chalons en Champagne

Sébastien Docclot Conseiller sécurité, DP, CHSCT. Conseil de Chalons en Champagne **Tête de liste**

Pascal Piquet réception, délégué Syndical, Conseil de Chalons en Champagne

Chateau Thierry

Martine Montreuil, acceuil, Conseil de Soissons **Tête de liste**

Myrienne Cottret, PEM, déléguée syndicale, Conseil de Soissons

Bruno Ronsiaux, liquide,Conseil de Soissons

Stepnanie Hire, culture, Conseil de Soissons

Véronique Picard caisse, Conseil de Soissons

Chambéry

Catherine Ramdiale, Réception, Elue DP, Conseil de Chambéry

Créteil

Nasséra Bouzekri, Caissière Essence, Déléguée Syndicale, Conseil de Créteil, **Tête de liste**

Etampes

Sylvia Restoueix, Hôtesse de caisse, délégué du personnel, Conseil de Lonjumeau

Isabelle Sauvard, Conseillère Etalagiste, Déléguée Syndicale, Conseil de Longjumeau **Tête de liste**

Flins sur seine

Floquet Franck, Assistante de caisse, Délégué Syndical,Conseil de Poissy

Guéret

Laurent Desfougères, Délégué Syndical chauffeur livreur, Conseil de Guéret **Tête de liste**

Natacha Garnier, Assistante de vente, élue DP.CE, Conseil de Gué-

Catherine Ramdiale

Nassera Bouzekri

Sylvia Restoueix

Isabelle Sauvard

Floquet Franck

Laurent Desfou-
`

Natacha Garnier

ret

Ophelie Chazette, DP.CE - conseiller administratif et comptable, Conseil de Guéret

Catherine Dalaudier, DP.CE - assistante de vente, Conseil de Guéret

Jérome Porcher, CHSCT - conseiller administratif et comptable, Conseil de Guéret

Hérouville

Denis Saint-Dizier, conseiller de vente, délégué syndical, Conseil de Caen

Laon

Annick Billy, Caisse, Conseil de Laon

Christine Gardet, Caisse, élue DP, Conseil de Laon

Bruno Remy , Epicerie, Délégué Syndical, Conseil de Laon

Lyon La part Dieu

Marie-Christine Decressac, déléguée syndicale, Conseil de Lyon

Yvette Goncalves, déléguée syndicale, Conseil de Lyon

Lormont

Aurélien Bonet, Assistant de vente, délégué syndical, Conseil de Bordeaux

Marseille Bonneveine

Joseph Acariès, sécurité, délégué syndical, Conseil de Marseille, **Tête de liste**

Marseille Gd Littoral

Mohamed Aouak, Conseiller de vente, élu DP, Conseil de Marseille

Mérignac

Thierry Babot, Vendeur produit et services Délégué syndical central, Conseil de Bordeaux

Montesson

Maria de Fatima Lepage, Hôtesse

Annick Billy

Christine Gardet

Bruno Remy

Yvette Goncalvès

Aurelien Bonet

Joseph Acariès

Mohamed Aouak

Carburant Déléguée Syndicale, Conseil de Saint Germain En Laye

Dominique Machado, Hôtesse Carburant Elue DP/CE et RS CHSCT, Conseil de Saint Germain En Laye

Nevers

Michel Estorge, Vendeur, délégué syndical, Conseil de Nevers **Tête de liste**

Nîmes sud

Stephan Brocq, Epicerie, déléguée syndicale, Conseil de Nîmes

Ollioules

Soad Balmassière , stand financier, élu CHSCT ET RS AU CE Conseil de Toulon

Orléans

Grégory Gasnier, Caisse, délégué du personnel, Conseil d'Orléans

Laetitia Vives, Assistante de caisse, délégué, Conseil d'orléans

Paimpol

Philippe Jegou , Conseiller de vente, Conseil de Saint Brieuc **Tête de liste**

Portet sur Garonne

Martine Saint Lanne, Vendeuse EPCS, Déléguée Syndicale, Conseil de Toulouse

Tassadit Haddid, Vendeuse poissonnerie, déléguée, Conseil de Toulouse

Quetigny

Guillaume Martin, Vendeur Brun, Délégué Syndical, Conseil de Dijon.

Quimper

Pascale Gillard, hotesse d'accueil, C.E, D.P, RS CHSCT, Conseil de Quimper **Tête de liste**

Reims Tinqueux

Jean Pierre Guichard, Réception-

Thierry Babot

Maria Lepage

Michel Estorge

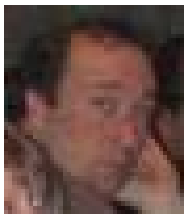
Stephan Brocq

Grégory Gasnier

Philippe jegout

Martine St Lanne

naire, Conseil de Reims

Laurent Forca, Réceptionnaire, Conseil de Reims

Eric Chardonnet, Conseiller de vente, Conseil de Reims

Eric Robitaillie, Technicien de fabrication, Conseil de Reims

Reims Cernay

Viseux Francine Caisse, Conseil de Reims **Tête de liste**

Rennes Cesson

Erwanig Le Roux vendeur délégué syndical, Conseil de Rennes

Saint Brieuc

Cyrille Toulot Assistant de vente délégué syndical DP Conseil de St-Brieuc

Saint Egrève

Philippe-Claude Ebroin, délégué syndical, Conseil de Grenoble **Tête de liste**

Saint Jean de Vedas

Marie Flores, Déléguée, Conseil de Montpellier

Sallanches

Edwige Bernier, SAV, déléguée syndicale centrale, Conseil de Sallanches **Tête de liste**

SAV Sud-Ouest

Jean Jacques Dauga, Technicien,

Pascale Gillard

J.P. Guichard

Eric Robitaillie

Eric Chardonnet

Francine Viseux

Conseil de Bordeaux

Saran

Olivier Barremaecker, Réceptionnaire, Délégué syndical,Conseil d'Orléans

Thionville

Bernadette Perrin, Conseillere Administrative comptable, élue DP, CHSCT, Conseil de Thionville **Tête de liste**

Toulon Gd Var

Eric Joubert, technicien maintenance, délégué syndical, Conseil de Toulon **Tête de liste**

Uzès

Philipe Butera Vendeur EPC Conseil de Nîmes **Tête de liste**

Vénissieux

Espitalier Thierry délégué syndical, Conseil de Lyon

Lambertet Chantal déléguée, Conseil de Lyon

Villabé

David Nguyen, équipier de vente, RS CE et CHSCT, Conseil d'Evry

Villiers en Bière

Philippe Bouvard, Parapharmacie, DS, DP, Conseil de Fontainebleau, **Tête de liste**

Laurent Patout , Sécurité, CE,

Cyrille Toulot

Philippe Ebroin

Edwige Bernier

J.J. Dauga

O. Barremaecker

Bernadette Perrin

Philippe Butera

CHSCT, Conseil de Fontainebleau,

Charles Eric, Vienoiserie, RS CE, Villiers, Conseil de Melun, **Tête de liste**

Un accord avec Carrefour pour faciliter la campagne

Le 3 décembre prochain se dérouleront les élections prud'homales.

Afin de permettre aux organisations syndicales de mener leur campagne, les délégués syndicaux de magasin bénéficieront chacun de 15 heures supplémentaires de délégation à prendre entre le 1er octobre 2008 et le 3 décembre 2008.

Le jour des élections, soit le 3 décembre 2008, chaque délégué syndical d'établissement bénéficiera d'une journée supplémentaire de délégation qui ne pourra être reportée, égale à 1/5ème de sa base horaire hebdomadaire contractuelle de travail effectif.

Pour leur communication, au cours de leur campagne, les sections syndicales présentes dans l'établissement, bénéficieront, au choix de la Direction et dans les conditions définies par elles, après consultation des délégués syndicaux :

Soit de la mise à disposition d'un emplacement ou d'un panneau d'affichage spécifique à la campagne dont la taille ne pourra être inférieure à 1m² (1 panneau par organisation syndicale présente dans l'établissement),

Soit un crédit de photocopies (une photocopie = une page noir et blanc recto) égal au nombre de salariés, de la catégorie concernée, présents à l'effectif de l'établissement au 31 décembre 2007 (bilan social – indicateur 111).

Ces photocopies sont à réaliser sur le photocopieur désigné par la Direction qui sera prévenue auparavant.

La distribution aux salariés devra s'effectuer selon les règles légales actuellement en vigueur.

Ces dispositions s'appliquent au bénéfice de chaque organisation syndicale présente dans l'établissement.

Les affichages ou photocopies ne pourront concerner que les thèmes relatifs à la campagne prud'homale du 3 décembre 2008 et à l'incitation au vote. En aucun cas, elles ne pourront évoquer des sujets strictement magasin ou enseigne.

Sload Balmassière

Thierry Espitalier

Erwanig Le Roux

Chantal Lambertet

Michel Gay

Philippe Bouvard

Guillaume Martin

David Nguyen

Tassadit Haddid

Denis Saint Dizier

100 Candidats CFDT Carrefour parmi les milliers de candidats

Cyrille Toulot

Pascal Jacquet

Patricia Walgener

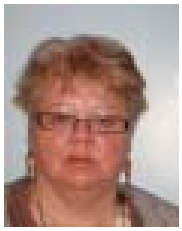

Sarah Mashuelle

Michelle Chaillou

Ailleurs

Crêpy le valois (LCM)

Pascal Jacquet, carites, Délégué syndical, Conseil de Creil

Freddy Hardet, Préparateur, DP, Conseil de Soissons **Tête de liste**

Carpiquet (LCM)

Marc Bertrand, Chauffeur livreur service frais, Délégué Syndical, Conseil de Caen

Champion Virval

Franck Dutertre Délégué syndical national, Conseil de

Champion Wimille

Armel Ringo Prod. Frais, Délégué syndical national, Conseil de

Champion Brebières

Muriel Patin Déléguée syndicale régionale Conseil de

Champion Savenay (44)

Michelle Chaillou, Déléguée Déléguée syndicale régionale

Dunkerque Malo les Bains

Patricia Walgener Déléguée syndicale régionale Conseil de

Autres Champion ou Carrefour market

Christelle Routier, Cédric Poly, Sarah Mashuelle

ED Pelleport

Selman-Michalon Carlos Conseil de Paris

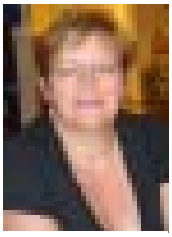

Armel Ringo

Christelle Routier

Franck Dutertre

Muriel Patin

Cédric Poly

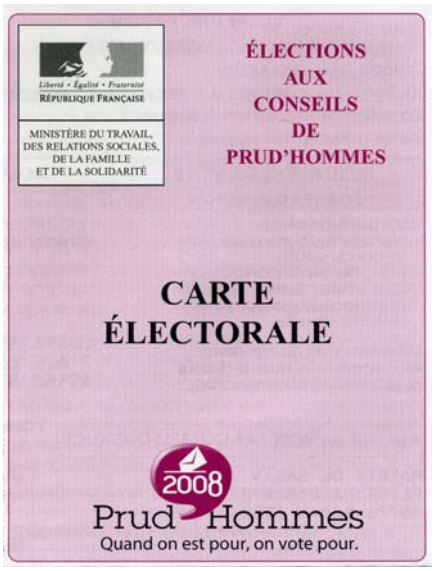

Témoignages

Témoignages de salariés Champion, toujours dans la société pour le certifier.

Carole du magasin de Blois CHAVY a fait l'objet d'une mise à pied de 5 jours pour des périmés dans son rayons.

La CFDT a saisi le conseil de Prud'hommes de Blois et à obtenu l'annulation et le remboursement des 5 jours de mise à pied.

Sylvie du même magasin à fait l'objet de 5 jours de mise à pied pour des périmés dans son rayons, nous avons obtenu par le prud'homme l'annulation de la sanction et le remboursement des jours de mise à pied.

Voter aux prud'hommes est un acte pleinement civique, qui vous permet de faire valoir vos intérêts et vos droits.

Mon prud'homme j'y crois, alors le 3 décembre je vais voter.

VOTEZ CFDT

La CFDT présente de nombreux candidats dans toutes les société du groupe.

CANDIDATURES PRUD'HOMMES 2008

Quelques candidats CFDT Carrefour de l'encadrement

Portrait d'un candidat encadrement aux élections prud'homales de décembre 2008

VOTEZ CFDT pour donner sa chance a l'intelligence collective

La CFDT Cadres appelle l'ensemble des électeurs salariés et demandeurs d'emploi à voter CFDT le 3 décembre 2008.

L'actualité économique et sociale nous le rappelle à nouveau : notre monde contemporain est celui du mouvement et de la remise en cause permanente. Des statuts aux acquis en passant par les carrières ou les identités, l'instabilité est devenue la définition même d'une société en réinvention permanente.

Et les cadres ? Longtemps garants de l'ordre et de la stabilité, ils y sont devenus - parfois malgré eux - les symboles et les promoteurs de ce changement. Pour les uns, la mission est moins d'encadrer le travail que le dynamiser. De mener les hommes et les organisations à un rythme effréné. Pour d'autres, leur participation à une production complexe et internationalisée les placent au centre de mouvements aléatoires des organisations du travail. Désormais, un cadre sur deux en Europe vit une fusion-acquisition tous les trois ans.

Alors, pour jouer gagnant dans ce monde en mouvement, il faut penser mouvement. Et c'est je crois cette révolution culturelle qui explique la rencontre entre les cadres et la CFDT.

Une CFDT qui est sans doute de toutes les organisations celle qui prend au mieux la mesure de la vibration du monde. Ainsi, refusant un repli catégoriel et égoïste, les cadres CFDT vivent cet engagement au sein de l'ensemble du salariat. Interroger, comprendre, agir, pour de meilleures décisions.

Face aux organisations du travail qui poussent trop loin l'individualisation aux dépens de la coopération, face aux entreprises qui prônent l'autonomie mais enferment la réalité du travail dans des progiciels de gestion, le temps est venu d'une vision plus solidaire de l'action. Cette vision fonde l'activité revendicative de la CFDT. Elle porte les jalons de la réussite collective.

François Fayol, Secrétaire général de la fédération Cadres CFDT

Anne Marcou

Philippe Pallaruello

Philippe Asker

A. Torgomian

Bruno Moutry

Sophie Jacobik

Claudy Debaix

Evry siège

Anne Marcou, Cadre et déléguée syndicale, Conseil d'Evry **Tête de liste**

Trans en provence

Philippe Pallaruello, Agent de maîtrise, Délégué syndical**,** Conseil de **Tête de liste**

Saint Jean de Vedas

Philippe Asker, Cadre délégué syndical, Conseil de montpellier **Tête de liste**

Villiers en Bière

Renaux Jean Louis, Pharmacien, Conseil de Melun

Mondeville (CSIF)

Bruno Moutry, agent de maîtrise, membre du comité de groupe et reponsable du comité Emploi et GPEC à Conseil de Caen **Tête de liste**

Lamorlay (Champion)

Sophie Jacobik, Manager métier niveau V F&L, Déléguée syndicale centrale Conseil de **Tête de liste**

Lagnieu (CASCH)

Claudy Debaix, Agt de maîtrise Approvisionneur, Representant syndical Conseil de Bellay **Tête de liste**

ED Vaugirard

Alexandre Torgomian, Adjoint, Délégué syndical central Conseil de Paris

et d'autres encore !!

Salariés à part entière, les cadres veulent être respectés

Priorité : reconnus ! Rémunération, évaluation, perspectives d'évolution… Les cadres attendent une vraie reconnaissance de leur investissement et le respect de leur autonomie. Salariés à part entière, ils veulent aujourd'hui être respectés. La CFDT numéro 1 chez les cadres Plus d'un cadre sur quatre nous fait confiance avec près de 29% aux élections prud'homales et 24% aux élections des commissions administratives paritaires.

Salaire et pouvoir d'achat : les cadres demandent des augmentations générales Depuis 2 ans, des mouvements de cadres soutenus par la CFDT appellent à des augmentations collectives et significatives des rémunérations. Leur revalorisation est une priorité pour 57% des cadres (*). La rémunération doit correspondre à la qualification, au travail demandé et au niveau salaire pratiqué dans l'entreprise. Votre journée de travail a pour valeur votre salaire annuel divisé par le nombre de jours marqués dans votre contrat. Chaque année, la CFDT Cadres publie son enquête « salaires » les cadres inscrits au panel bénéficient d'un suivi personnalisé de leur pouvoir d'achat.

Touche pas à ma RTT Les cadres s'impliquent beaucoup, souvent au détriment de leur vie personnelle. Ils sont majoritairement favorables au maintien de leurs jours RTT, contrepartie de leur investissement. 72% d'entre eux considèrent que le temps de travail est un élément de satisfaction. Plus de 50% veulent conserver les jours RTT auxquels ils ont droit (*). Il y a dix ans, lors de la mise en et place des aménagements réduction du temps de travail, il n'était pas question pour la CFDT d'oublier les cadres, ces salariés qui ne comptent pas leurs heures.

Temps de travail : la CFDT à vos côtés Tous les accords collectifs d'entreprise et de branche restent en vigueur. Le nombre de jours travaillés dans l'année fixé par accord collectif ne peut excéder 218 jours. Au total, 83% des cadres travaillent au forfait, en moyenne 214 jours (Dares, enquête Acemo). Toute modification de la durée du travail exige un accord. Votre entreprise remet en cause l'équilibre temps de travail ? Dès le 1er janvier 2009, la représentativité syndicale est renforcée. Voter CFDT, c'est voter pour le maintien de vos jours RTT.

Garantir vos responsabilités La CFDT se bat pour un management responsable et un travail durable. Une utopie ? Etre cadre, c'est prendre ses responsabilités. La CFDT Cadres préconise notamment une reconnaissance du droit d'expression et la mise en place d'un droit d'alerte professionnelle. Parce que la citoyenneté des cadres doit être reconnue par l'employeur.

Entretien professionnel : négocier sa charge de travail Chaque salarié ayant conclu une convention de forfait en jours sur l'année bénéficie tous les ans d'un entretien sur la charge et l'organisation du travail, et son articulation avec sa vie personnelle. Négociez votre charge de travail ! Protégez vos équilibres de vie ! L'entretien professionnel ne doit pas être un rendez-vous manqué.

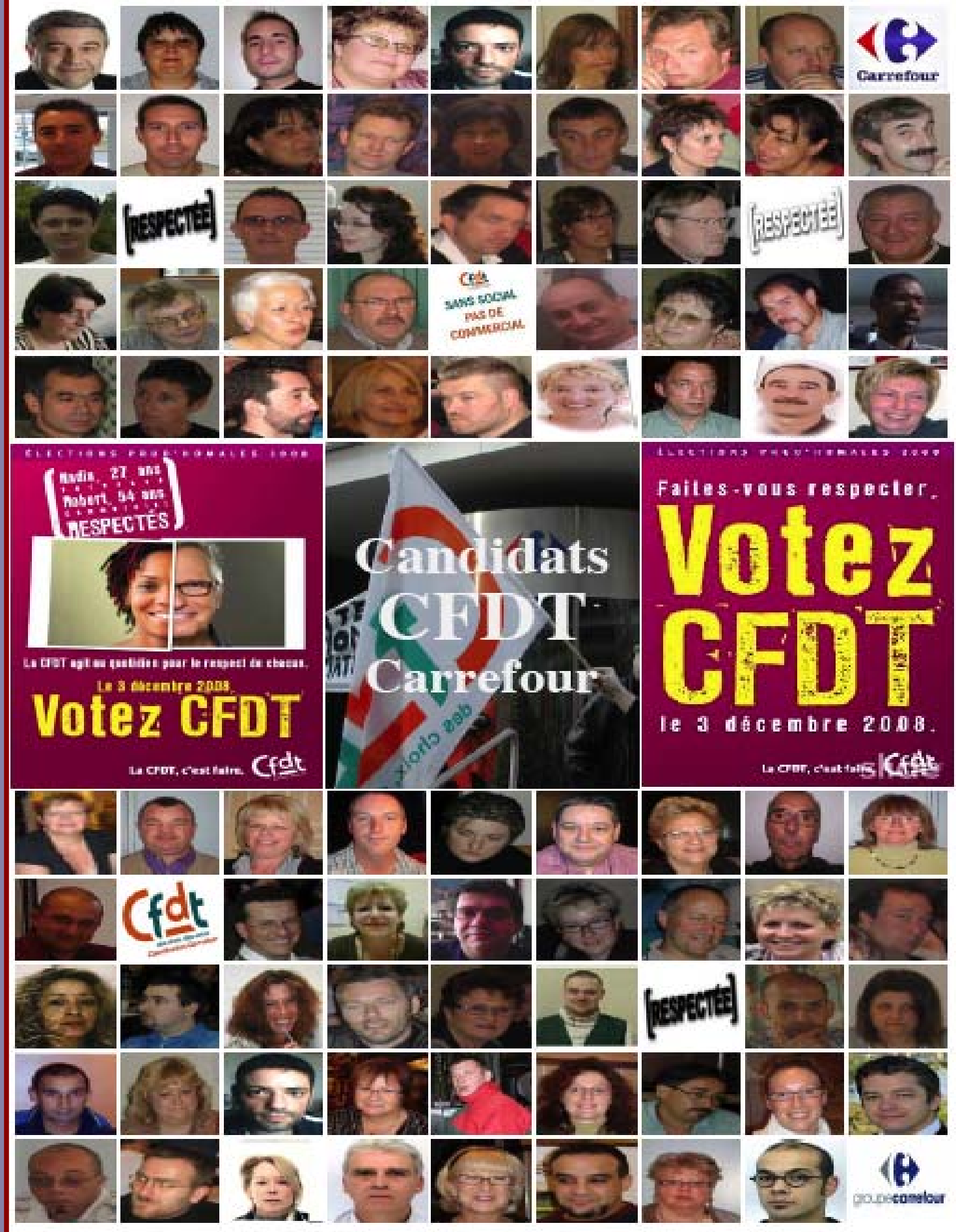

L'Hyper !

SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL